

UN VÉLO À ASSISTANCE ÉLECTRIQUE C'EST :

- un moteur d'une puissance nominale de 250 w,
- une assistance qui se coupe au-delà de 25 km/h ou lorsque l'on arrête de pédaler.



UNE ÉTIQUETTE D'HOMOLOGATION
DOIT ÊTRE APPOSÉE SUR LE CADRE.
